



Testament régime séparation des biens

Par **CORBIN F**, le **25/04/2017** à **23:48**

Bonjour,

Je suis mariée sous le régime de la séparation de biens, je ne comprends pas bien mon testament (et oui c'est le notaire qui me l'a dicté) et je me pose des questions pour mes enfants si je venais à décéder avant mon conjoint. Sur mon testament il est noté que je prive mon conjoint de ses droits légaux qui lui sont reconnus en sa qualité de conjoint et lui lègue l'usufruit de mes liquidités et du mobilier, il sera dispensé de fournir caution ?

Que veut dire :

- je prive mon conjoint de ses droits légaux qui lui sont reconnus en sa qualité de conjoint ?
- si je lui lègue l'usufruit de mes liquidités est ce que mon livret A et mon PEL en font partie ?
- que veut dire également dispensé de fournir caution ?

Mon conjoint a trois enfants d'un premier mariage et moi

j'ai deux enfants d'un premier mariage également et si je venais à décéder (ce que je souhaite le plus tard possible) est ce que mes enfants, par rapport à ce testament ne bénéficieraient d'aucune de mes économies ? Je voudrais quand même leur en faire bénéficier.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **26/04/2017** à **07:22**

Bonjour,

Demandez donc toutes ces précisions à votre notaire, il se fera un devoir de vous éclairer sur ces situations.

Par **youris**, le **26/04/2017** à **09:46**

bonjour,

si vous légués à votre mari, l'usufruit de vos valeurs mobilières (comptes, placements...), cela signifie qu'à votre décès c'est votre mari qui disposera de ces sommes et vos enfants les recevront qu'à son décès, c'est un quasi usufruit.

vous devriez retourner voir votre notaire ou un autre pour refaire un testament si celui-ci ne correspond à vos souhaits.

salutations.

Par **CORBIN F**, le **26/04/2017** à **09:54**

Merci pour la réponse. Je vais donc prendre un rendez-vous chez un nouveau notaire car j'ai déménagé et, bien évidemment, si le notaire qui m'a fait le contrat ne serait pas à 270 km de chez moi, je lui aurai posé cette question qui me chagrine un peu.

Merci tout de même d'avoir pris le temps de me lire.

Cordialement.